



C 18/2007

Pully, le 18 septembre 2007

CM/co

## **Communication au Conseil communal**

**(Séance du 24 octobre 2007)**

### **Résumé des objets traités en municipalité au mois d'août 2007**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité du mois d'août 2007.

**Association pour la régionalisation de l'action sociale Est lausannois-Oron-Lavaux - Statuts RAS :** l'Association RAS Est lausannois-Oron-Lavaux nous a transmis copie des nouveaux statuts de ladite association, maintenant signés par M. le Conseiller d'Etat P.-Y. Maillard, ainsi que par toutes les communes concernées.

**Schubertiade des enfants de Pully - 14 et 15 juin 2008 :** la Municipalité a décidé de répondre favorablement à Mme Josette Perrig nous informant que l'association Schubertiade a l'intention d'organiser à Pully les 14 et 15 juin 2008 la 8<sup>e</sup> édition de cette manifestation.

**Projet CFF d'assainissement du bruit sur le territoire de la Ville de Pully :** l'Office fédéral des transports (OFT) à Berne nous a informé que les CFF vont finaliser, au cours des prochaines semaines, l'élaboration du projet de Pully en vue de sa mise à l'enquête au mois d'octobre 2007. Le projet mentionné comportera des murs antibruit standard en ce qui concerne leur typologie avec des hauteurs variables entre 1.5 m et 2 m le long de l'avenue des Alpes (sur le côté Nord de la ligne ferroviaire), conformément à la préférence exprimée par Pully. Le projet sera soumis à la procédure d'approbation.

**Don en faveur des victimes des inondations en Suisse :** la Municipalité a décidé de verser un montant de Fr. 2'000.– à la Chaîne du bonheur à titre de participation de la Ville de Pully à l'aide aux victimes des récentes inondations survenues dans notre pays.

**Allocations familiales pour le personnel communal :** la Municipalité a décidé de prévoir au budget 2008 :

- l'augmentation du montant des allocations familiales à Fr. 200.– pour les enfants en dessous de 16 ans, suite aux propositions du département qui doivent encore être adoptées par le Grand Conseil;
- de garder une majoration de cette allocation qui est portée à Fr. 35.– (au lieu de Fr. 30.– actuellement) pour les enfants en dessous de 16 ans, ce qui l'amènera à Fr. 235.–;
- de garder la majoration de Fr. 35.– pour l'allocation de formation obligatoire de Fr. 250.– pour les enfants entre 16 et 25 ans, qui restera à Fr. 285.–;
- de prendre note que, si le Grand Conseil accepte les propositions du département, l'allocation pour famille nombreuse passera de Fr. 170.– à Fr. 145.– dès le troisième enfant et que les employés exerçant une activité à temps partiel recevront des allocations complètes pour chaque enfant dès le 1.1.2008.

**Confrérie des Vignerons – 2<sup>e</sup> visite du vignoble communal :** la Municipalité a pris acte, avec satisfaction, que la note moyenne obtenue est de 5.93, ce qui constitue à nouveau un excellent résultat. La moyenne cantonale est de 5.41.

**Inondations et glissements de terrains à Roche :** un détachement de la Protection civile de Pully, Belmont, Paudex a participé aux travaux de déblaiement du 12 au 14.8.2007, intervention fort appréciée.

**Etat de Vaud - Facture sociale 2006 : décompte final :** par lettre du 15.8.2007, M. P.-Y Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, nous transmet le décompte final de la facture sociale pour 2006. Un montant de Fr. 5'812'652.20 sera remboursé à la Ville de Pully.

**Extension du périmètre urbain des taxis :** l'Arrondissement de Lausanne du Service intercommunal des taxis nous a informé que le nouveau périmètre urbain des taxis entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2007 (préciser ce que cela regroupe).

**Entrevue avec M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du Département de l'intérieur :** M. Thonney a rencontré M. Ph. Leuba le 16.8.2007 pour lui faire part des préoccupations, notamment financières de la Municipalité de Pully. Il est principalement ressorti de la discussion que les soucis des autorités pulliérannes sont partagés par le Conseil d'Etat qui considère Pully comme une commune à risque suite aux deux refus populaires d'augmenter les impôts.

En ce qui concerne la séance avec une délégation du Conseil d'Etat, composée de MM. les Conseillers P. Broulis, P.-Y. Maillard et Ph. Leuba, des nouvelles nous seront données prochainement.

**Succession de M. Dimitri Dupont, décédé le 23.10.2001 :** la Municipalité a pris acte du versement d'un montant de Fr. 122'654.- en faveur du Fonds Borgeaud de la Ville de Pully.

**Election au Conseil National 2007 - Listes et candidats pour le Canton de Vaud :** la Municipalité a pris acte du dépôt de 14 listes, représentant 224 candidats à l'élection mentionnée en titre, dont 5 Pulliérans : Mme N. Morisod et MM. M. Dupont, G. Reichen, J. Sansonnens et J.-J. Schwab.

**Octroi de la bourgeoisie de Pully - Séance d'audition du 5.6.2007 :** la Municipalité a décidé de donner un préavis favorable pour Mme Erika St-Peters, Mme et M. Marija et Mirko Danicic, Mme et M. Bahareh et Sayed Tabibi, Mlle Eliana Coelho De Oliveira, Mme Martine Garnier et Mme et M. Anne et Niels Lechanteur, à l'intention de Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de l'autorisation fédérale.

**Décision d'octroi de la naturalisation suisse - Procédure cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV) :** la Municipalité a admis de donner un préavis favorable pour M. Daniel Moreira, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

**Décision d'octroi de la naturalisation suisse - Procédure cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2ème génération (art. 22 LDCV) :** la Municipalité a admis de donner un préavis favorable pour Mlle Maria Inês Amorim Afonso Caldeira da Silva, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

**Promotion Pully Paudex (PPP) - Demande d'autorisation pour la pose d'une table panoramique au Port de Pully :** la Municipalité a autorisé l'installation citée sous rubrique.

**Personnel communal - Transferts de l'Agence intercommunale des assurances sociales (AIAS) à la Régionalisation de l'Action sociale (RAS) :** les pourparlers avec le Comité de la RAS ont conduit au transfert au 1.1.2008 des trois personnes de l'Agence intercommunale des assurances sociales (AIAS) à la RAS, aux conditions dont elles bénéficient actuellement à la Commune. Dans le cadre de cette négociation, nous avons accepté le transfert de l'agence AIAS à Villardin 2. Il restera à définir quelle utilisation est faite des locaux vacants, qui resteront affectés aux services communaux.